



Somme à rembourser à la CAF

Par **Christelle PHILIPPE**, le 14/12/2017 à 14:01

Bonjour, est-il normal que la CAF après 3 lettres de relance prenne seulement en compte mon dossier envoyé par la mdph en mai 2016 pris en compte en juillet 2017 pour réponse favorable de l'AAH... A ce moment là en 2016, je n'avais pas la même situation qu'à ce jour, la CAF prend en compte mon dossier à partir de juillet 2017, je trouve inadmissible, maintenant que je touche le chômage c'est différent mais pendant 2 ans j'ai vécu avec 400 euros et un enfant à charge!! il me semble que ce n'est pas normal la prise en compte du dossier!!... Il s'avère que la CAF me verse une somme depuis juillet 2017 pour l'aah que j'aurais dû bénéficier en 2016 alors qu'elle prend en compte ma situation actuelle et à ce jour je dois tout rembourser!!! Aucune explication à tout cela!! Pourquoi je ne bénéficie plus de l'AAH?? Je dois rembourser la valeur de 700 euros, somme perçue durant 4 mois!! A t'elle le droit de réclamer cette somme et de prendre en compte mon dossier si tardivement! Merci de votre réponse!

Par **youris**, le 14/12/2017 à 17:25

bonjour,
comme votre dossier semble complexe, je vous conseille de vous rendre dans les locaux de la CAF pour expliquer votre problème.
vous pouvez aussi saisir le médiateur de la CAF de votre département.
le code civil indique qu'un trop perçu doit être remboursé, peu importe d'où vient l'erreur.
salutations